



PRESTATIONS DE SOINS À DOMICILE

TOUT SAVOIR SUR LES PSAD



A VOS CÔTÉS DEPUIS 1981



HOSPITALISATION À DOMICILE

TOUT SAVOIR SUR L'HAD



A VOS CÔTÉS DEPUIS 1981

QU'EST-CE QU'UNE PSAD ?

La Prestation de soins à domicile (PSAD) de l'ARAR assure la mise en place à domicile des services et des dispositifs médicaux nécessaires au traitement des patients ou à la compensation de leur perte d'autonomie.

LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Le prestataire de santé à domicile met à disposition des patients, sur prescription médicale, le matériel nécessaire au bon déroulement du traitement de chaque pathologie.

• L'ASSISTANCE RESPIRATOIRE

L'assistance respiratoire comprend l'oxygénothérapie, le traitement pour l'apnée du sommeil, l'algie vasculaire de la face mais aussi l'aérosolthérapie, la ventilation non invasive, la réhabilitation respiratoire et l'aide au désencombrement.

• LA NUTRITION ENTÉRALE ET PARENTÉRALE

La nutrition entérale consiste à administrer des mélanges nutritifs ou nutriments par le tube digestif. La nutrition parentérale est proposée lorsque la nutrition entérale est impossible ou insuffisante. Les substances nutritives sont alors administrées directement par voie veineuse périphérique ou centrale.

• LA PERFUSION

La perfusion rassemble l'ensemble des traitements par voie intraveineuse (traitement antibiotique, analgésiques, chimiothérapie, immunoglobuline).

• LE MATÉRIEL MÉDICAL POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Pour le matériel médical on retrouve les déambulateurs, les fauteuils roulants, les lits médicalisés, les chaises de douche, les sièges de bain, les potences de lit, une large gamme d'équipements médicalisés peut vous être proposée.

LES PRESTATIONS PRESCRITES

Nos prestations à domicile sont, dans la quasi-totalité des cas, délivrées au patient sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie sur la base des tarifs définis par la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR).

PARTICIPATION À LA COORDINATION DES SOINS

La PSAD est globale et intègre un ensemble de prestations et de services adaptés aux besoins de chaque patient. Nos équipes (techniciens, pharmaciens, infirmiers et diététiciens) sont en lien permanent et ont une action étroitement coordonnée avec les autres acteurs de santé, médicaux ou paramédicaux. Chacun des membres de notre équipe est indispensable et nous attachons un soin particulier à ce que tous s'inscrivent dans une relation bienveillante avec le patient et son entourage. Toutes nos équipes sont formées et habilitées au métier de prestataire de santé à domicile, à la relation patient, à l'hygiène et la sécurité, et aux différents dispositifs médicaux. Nos équipes interviennent sur toute l'île.



PSAD / HAD : QUELLES DIFFÉRENCES ?



Les Prestations de Santé à Domicile (PSAD) et l'Hospitalisation à Domicile (HAD) sont deux activités, proposées par l'ARAR, qui permettent toutes deux le maintien à domicile des patients. Mais ils n'impliquent pas le même type de soins. La PSAD s'assure de la **bonne coordination des acteurs de santé** : pharmacien, médecin traitant, infirmier libéral, etc... pendant toute la durée de traitement à domicile. La particularité des PSAD est qu'ils ne peuvent pas prodiguer de soins mais ils peuvent **organiser la venue des différents intervenants**, assurer la livraison du matériel médical et en effectuer le suivi. L'HAD réalise tous les soins paramédicaux au domicile. Le médecin détermine le protocole le plus adapté aux besoins de chaque patient.

QU'EST-CE QU'UNE HAD ?

L'Hospitalisation à domicile (HAD) permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. Elle assure, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux. Les soins en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes. **Les établissements d'HAD sont des établissements de santé**, soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement. L'HAD facilite également le lien entre l'hôpital et la ville (médecin traitant, infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, ...). La notion de domicile est étendue à tout lieu de vie du patient, incluant les établissements d'hébergements médico-sociaux pour personnes âgées et/ou handicapées. Dans ces établissements, une **évaluation anticipée** peut être effectuée par les infirmiers de conseil et de liaison de l'ARAR HAD. Cette évaluation permet de **mettre en place l'HAD plus rapidement** en cas de nécessité (dégradation de l'état clinique du patient).

DES SOINS ADAPTÉS ET COORDONNÉS

Les soins prodigués lors d'une hospitalisation au domicile sont adaptés à la pathologie et aux besoins de chaque patient. Selon le choix du patient et la pathologie, les soins peuvent être effectués par les intervenants libéraux de référence (infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, etc...) et/ou par les soignants salariés de l'ARAR. Quelque soit les modalités de prise en soins, l'ensemble des professionnels sont formés aux différentes techniques de soins, aux nouveaux matériels ainsi qu'à l'accompagnement bienveillant. L'ARAR HAD permet également l'intervention de psychologues et/ou d'assistants-sociaux selon les besoins exprimés ou évalués du patient et de son entourage.

Des astreintes médicales, paramédicales et techniques permettent d'assurer la continuité des soins 7j/7, 24h/24.

PRESCRIPTION ET PRISE EN CHARGE

L'Hospitalisation à Domicile est prescrite par un médecin hospitalier ou par le médecin traitant. Elle se met en place avec le **consentement du patient** et de son entourage immédiat. Le financement des soins HAD est couvert dans la grande majorité des cas par l'assurance maladie.

LE MATÉRIEL MÉDICAL POUR L'HAD

Toute prise en charge HAD nécessite la mise en place d'un ensemble d'équipement médical (ex : lit médicalisé, chariot de soins, pieds à perfusion, pompe de nutrition, etc...). Cet équipement est installé et pris en charge par l'HAD via un prestataire de santé à domicile (PSAD). L'HAD s'appuie principalement sur le PSAD de l'ARAR permettant l'installation du matériel le plus adapté et une meilleure réactivité d'intervention. Cependant, le choix du prestataire de santé à domicile répond au souhait du patient.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'HAD

1. La prescription est délivrée par un médecin.
2. L'Évaluation du patient et de son domicile est faite par un infirmier de conseil et de liaison et un médecin. Le consentement du patient et de son entourage est recueilli.
3. L'accord est donné par le médecin praticien de l'HAD.
4. L'installation du matériel et la planification des interventions sont effectuées.
5. Les soins sont réalisés par différents professionnels de santé.
6. La fin de l'HAD est validée par le corps médical (médecin HAD, médecin traitant, médecin hospitalier). Le relai des soins est organisé par les infirmiers coordonnateurs.

HAD / PSAD : QUELLES DIFFÉRENCES ?



Les Prestations de Soins à Domicile (PSAD) et l'Hospitalisation à Domicile (HAD) sont deux activités, proposées par l'ARAR, qui permettent toutes deux le maintien à domicile des patients dans les conditions optimales. Cependant ces 2 activités n'impliquent pas le même type de soins : L'HAD réalise tous les soins paramédicaux au domicile. Le médecin détermine le protocole le plus adapté aux besoins de chaque patient. Le PSAD réalise l'installation et la maintenance du matériel médical et gère la coordination avec les autres acteurs de santé médicaux ou paramédicaux.

POUR CONTACTER L'ARAR 7/7 JOURS & 24/24H

Vous pouvez nous joindre à tout moment par téléphone au **02 62 71 97 50**.

Vous pouvez également poser toutes vos questions par e-mail à l'adresse suivante : **admission@arar.fr**.

Enfin, vous pouvez demander une prise en charge directement sur notre site internet en remplissant un formulaire.

Pour accéder directement au formulaire, scannez le QR Code ci-dessous et allez tout en bas de la page :



POUR CONNAÎTRE L'INTÉGRALITÉ DE NOS PRESTATIONS

Vous pouvez nous contacter par téléphone, toujours au **02 62 71 97 50** ou consulter notre site internet **www.arar.fr**.

Pour **accéder directement à la liste des prestations**, vous pouvez scanner ce QR code ci-dessous :



L'Arar SAD est une association à but non lucratif créée en 1981.
Son siège social se trouve au 4 Rue de Hanoi
ZAC Balthazar 97419 La Possession